



## REGIE DE L'OFFICE DE SAINT GERVAIS

Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville  
Canton du Mont-Blanc

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

TOURISME DE LOV

ID : 074-217402361-20251204-DELOT2025\_035-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DU 04 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq - le jeudi quatre décembre à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le vingt et un novembre s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

#### **Etaient présents :**

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Amandine ROSSET, Déborah TARABUSO, Sandrine FOURNIER, Elodie LOMBARDOT, Alizée NICOLETTA, Morgane MARC'H, Messieurs, Bernard SEJALON, Lionel CANON, Jean-François MOUSSET, Renaud GUYON

#### **Etaient absents et avait donné pouvoir :**

Madame Lynda VANDELANOITTE à Monsieur Lionel CANON  
Monsieur Olivier BEGAIN à Monsieur Renaud GUYON  
Monsieur Clément BERRUEX à Monsieur Jean-Marc PEILLEX  
Monsieur Patrick BRUNCHER à Madame Morgane MARC'H

#### **Assistaient également à la réunion :**

Monsieur Philippe CHEVRAT  
Monsieur Mathieu BARBIER

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 06 novembre 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Bernard SEJALON ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

**N°2025/035**

### **CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION TER AUVERGNE RHONE-ALPES ET LA STBMA – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de membres  
En exercice : 16  
Quorum : 8  
Présents : 12  
Pouvoirs : 4  
Volants : 16

Délibération télétransmise le : 08 décembre 2025

Mise en ligne du 08 décembre 2025 au 08 février 2026

Délibération exécutoire le : 08 décembre 2025

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
LA DIRECTION TER AUVERGNE RHONE-ALPES ET LA STBMA  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapporteur :** Monsieur le Président

L'Office de tourisme de Saint-Gervais Mont-Blanc, en collaboration avec la STBMA, développe des partenariats avec plusieurs acteurs institutionnels et économiques afin de renforcer la visibilité de la destination et de faciliter l'accès au domaine skiable.

Ces partenariats permettent également de soutenir l'écomobilité et les modes de déplacement alternatifs.

TER Auvergne-Rhône-Alpes (TER AURA) s'est rapproché de la destination afin de renouveler le partenariat pour la saison d'hiver 2025/2026. L'objectif est double :

- accroître la notoriété de Saint-Gervais sur l'ensemble du réseau TER AURA,
- encourager l'accès à la destination par le train.

La STBMA, propose d'intégrer à ce partenariat une réduction de 10 % sur les forfaits Évasion Mont-Blanc 1 jour et 2 jours, accordée aux voyageurs TER AURA, comme cela est déjà le cas avec le Léman Express, sur présentation d'un justificatif de transport. Cette réduction est cumulative avec toutes les autres promotions en vigueur (famille, 1ère neige, ski de printemps).

Pour accompagner cette offre, l'Office de tourisme et la STBMA mettront en œuvre plusieurs actions de communication : page dédiée sur leurs sites internet, campagnes sponsorisées sur les réseaux sociaux, emailings ciblés, dotations en forfaits pour jeux-concours, diffusion de contenus dans les gares de télécabines, valorisation de l'écomobilité dans l'ensemble de la communication.

De son côté, TER AURA déployera une campagne de promotion de la destination comprenant : création d'une page dédiée pour Saint-Gervais, diffusion de contenus sur les écrans en gare (notamment dans la gare Part-Dieu à Lyon), publications sur ses réseaux sociaux, concours et opérations événementielles, envoi de mails dédiés et intégration dans ses campagnes promotionnelles.

La convention est établie pour toute la saison d'hiver 2025/2026. L'Office de tourisme et la STBMA considèrent ce partenariat comme un levier important pour promouvoir l'accès ferroviaire de la destination et renforcer les actions en faveur de la mobilité durable.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **D'APPROUVER** le contrat de partenariat présenté en annexe
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat et tout document relatif à ce dossier

*YBS*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de compétence dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, ADOPE cette proposition à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Marc PEILLEX

le Secrétaire de séance

Bernard SEJALON

